



Vol 29 | No 3 | Mai-Juin 2016

Conseil fédéral des 31 mai,  
1<sup>er</sup> et 2 juin



De gauche à droite : les porte-parole de la négociation, Nancy Bédard et Daniel Gilbert, et l'équipe de la coordination de la négociation de la FIQ, Daniel David et Serge Prévost

# EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca)

## NÉGOCIATION NATIONALE LA FIQ SIGNE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Ce conseil fédéral a été l'occasion pour les déléguées de faire le point sur l'état des travaux entourant la négociation des textes de la nouvelle convention collective des professionnelles en soins. Une entente est toutefois intervenue sur les textes dans la semaine suivant le conseil fédéral. La convention collective est maintenant signée et elle entrera en vigueur le 10 juillet prochain.

Les discussions entourant les textes ont été nombreuses et ont amené plusieurs questionnements et, dans certains cas, des bonifications à l'entente de principe. Dans d'autres cas, il y a eu entente sur des concordances importantes. Il s'agit de gains supplémentaires pour les professionnelles en soins.

### LA RETRAITE PROGRESSIVE ET LES NOUVELLES MODALITÉS POUR LA PRISE DE LA RETRAITE

La nouvelle disposition concernant la retraite progressive prévoit maintenant que :

- La salariée qui a commencé une entente de retraite progressive avant le dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi découlant de l'entente intersectorielle n'est pas touchée

par les modifications relatives à la hausse du pourcentage de la réduction actuarielle et du nouveau critère d'âge de 61 ans ;

- Il en va de même pour toute salariée qui commence une entente de réduction du temps de travail dans les 120 jours suivant la date du dépôt du projet de loi. Le projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale le 11 mai dernier, commençant ainsi le délai de 120 jours. L'entente de retraite progressive doit donc être en vigueur avant le 8 septembre 2016.

### LES NOUVELLES MODALITÉS POUR LES DEUX « MONTANTS FORFAITAIRES »

Les nouvelles dispositions concernant les « montants forfaitaires »

(rémunération additionnelle) prévoient maintenant que, aux fins de calcul de ces montants à être versés seront considérés :

- Les heures rémunérées durant la période (cela inclut donc les heures supplémentaires) ;
- Les heures rémunérées pour lesquelles la salariée reçoit des prestations de congé de maternité, de paternité ou d'adoption, des indemnités prévues aux congés parentaux, des prestations d'assurance-salaire incluant celles versées par la CNESST et par la SAAQ ainsi que celles versées par l'employeur dans les cas d'accidents du travail, s'il y a lieu.

SUITE P. 3



Au micro : 1. Nancy Fortin, CSSS de l'Énergie 2. Stella Larochelle, Hôpital Santa Cabrini - AIM 3. Denis Provencher, CSSS des Pays-d'en-Haut

POSTE-PUBLICATION  
Convention 40007983

(adresse de retour)  
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard,  
Québec (Qc) G2K 0J1

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**FIQ en Action, vol. 29, n° 3, mai-juin 2016** | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 66 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Photo couvert : Édith Samson, CSSS de Rivière-du-Loup - SPSQ | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca) | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca)



**UNE PLACE POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CONVENTIONNÉS**

*Régine Daurout*

Nous avons eu un conseil fédéral chargé! Nous continuons de bâtir l'avenir. Les militantes se sont prononcées avec enthousiasme pour la création de la Fédération qui défendra et représentera les professionnelles en soins œuvrant dans les établissements privés conventionnés (EPC).

Nous sommes fières de permettre à des professionnelles en soins œuvrant dans le secteur privé de se syndiquer. Ce conseil fédéral a été l'occasion de donner une voix au niveau national aux professionnelles en soins des établissements privés conventionnés (EPC). Elles ont désormais les moyens de se solidariser et de créer un nouveau rapport de force vis-à-vis de leur employeur et de l'Association des EPC, seule association patronale.

À cause du projet de loi n° 10 et des fusions, les travailleuses dans les EPC se retrouvaient sans voix forte, dispersées aux quatre coins du Québec. Avec la création de cette Fédération, la FIQ leur donne la voix dont elles ont besoin pour défendre leurs membres en prenant en compte leur réalité singulière. C'est une décision majeure dans la construction de la FIQ de demain. Nous ne pouvons que saluer cette décision qui confirme la position de notre organisation comme principale défenseuse des droits des infirmières, des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes et des perfusionnistes cliniques dans tous les milieux de soins.

coup de TSO pendant l'été. Certains employeurs ont jeté l'éponge et ne tenteront même pas de faire un horaire qui concilie les vacances et les besoins de personnel, ils pelletteront le problème vers l'avant en recourant au TSO. Et certains parlent même de faire faire du TSO aux CEPI. Nous vous demandons de demeurer vigilantes et de dénoncer ces situations auprès de vos équipes syndicales locales.

C'est d'ailleurs parce que nous croyons en notre réseau public et aux droits des patient-e-s que nous mettrons à votre disposition le Formulaire de soins sécuritaires qui sera en ligne sur le site Web de la Fédération. Ce formulaire vous permettra de dénoncer en toute confidentialité des situations que vous jugerez aberrantes et qui compromettent votre travail et la sécurité des soins aux patient-e-s. C'est un pas de plus vers une plus grande culture d'*advocacy* chez les professionnelles en soins. Et c'est dans ce même esprit que nous avons annoncé aux déléguées présentes au conseil fédéral la tenue, cet automne, du Symposium international sur les soins de santé sécuritaires. Ce symposium, organisé par la FIQ, nous permettra de poursuivre nos travaux pour un système de santé plus efficace et plus humain.

**VIGILANCE TS-TSO!**

La période estivale arrive à grands pas et nous sommes très craintives de ce que nous entendons dans les établissements par rapport à l'utilisation abusive du temps supplémentaire et du temps supplémentaire obligatoire. Selon ce qu'on nous rapporte, nos membres seront probablement appelés à faire beau-

Pour pouvoir intervenir, nous devons être au courant. Vous ne devez pas faire les frais des compressions que le gouvernement libéral impose au réseau de la santé parce que, quoiqu'en dise le ministre Gaëtan Barrette, les coupes libérales affectent directement vos conditions d'exercice ainsi que la qualité et la sécurité des soins. Il ne faut pas être dupes des intentions de ce ministre et de son gouvernement, c'est la privatisation du réseau public de santé qu'ils visent. Les informations que vous nous transmettez nous permettront d'empêcher cette opération de destruction.

En terminant, j'aimerais vous dire : restez actives, impliquez-vous. C'est la seule façon de changer les choses en mieux. ■



**LA DÉLÉGATION VISITE L'OUTAOUAIS**

Ce conseil fédéral a permis de visiter les déléguées de la région de l'Outaouais. Rappelons que des instances de la Fédération se tiennent à l'extérieur des grands centres urbains afin de donner l'occasion aux déléguées de se rapprocher de leurs collègues en région. C'est avec grand plaisir que l'ensemble des syndicats FIQ de la région de l'Outaouais ont accueilli chaleureusement leurs collègues à Gatineau.

- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardio-respiratoires du CSSS de Gatineau
- Syndicat des professionnelles de la santé du réseau Papineau
- Syndicat des professionnelles en soins de santé du Pontiac
- Syndicat des infirmières et infirmiers du Centre de réadaptation La Ressource
- Syndicat des infirmières et infirmières auxiliaires du Centre Champlain de Gatineau
- Syndicat régional des professionnelles en soins de santé du Québec - EPC-Vigi



## NÉGOCIATION NATIONALE

## Négociation nationale – La FIQ signe la nouvelle convention collective (suite)



Marianne Use, Résidence Sorel-Tracy Inc. - AIM

## LA FIQ SIGNE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

(SUITE)

### LES PRIMES ET SUPPLÉMENTS SALARIAUX

Une nouvelle disposition prévoit que les primes et suppléments exprimés en dollars en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 seront majorés de 2 %. Ce pourcentage représente la hausse moyenne à la suite des relativités salariales des échelles de salaire au maximum de l'échelle.

Dans la convention collective FIQ, les primes et suppléments qui seront touchés par cette majoration sont notamment :

- La prime d'heures brisées (9.06);
- La prime de perfectionnement pour l'infirmière auxiliaire (9.07);
- Les primes annuelles d'isolement et d'éloignement dans le cas des disparités régionales (29.02);
- La prime de psychiatrie (34.02);
- Le supplément ASI et AIC payable à l'infirmière qui remplace temporairement l'infirmière-chef ou le supérieur immédiat pour un quart complet, lorsqu'aucune AIC ou ASI n'est en fonction dans un centre d'activités (7.06).

### MESURE TRANSITOIRE POUR LA PÉRIODE DU 2 AVRIL 2018 AU 2 AVRIL 2019 POUR L'INFIRMIÈRE PROMUE AU TITRE D'EMPLOI D'ASSISTANTE-INFIRMIÈRE-CHEF (AIC) OU D'ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT (ASI)

À compter du 2 avril 2018, l'échelle salariale de l'infirmière passera d'une échelle de 12 échelons à une échelle de 18 échelons. Mais en ce qui concerne l'échelle salariale de l'AIC ou de l'ASI, celle-ci demeure à 12 échelons pour 2018-2019. Ce n'est que le 2 avril 2019 qu'elle passera à une échelle de 18 échelons. Or, les règles de promotion prévoient qu'une infirmière promue AIC ou ASI est intégrée au même échelon que celui qu'elle avait. Dans ce contexte, comment intégrer par exemple une infirmière promue AIC le 1<sup>er</sup> juin 2018 alors qu'elle sera au 16<sup>e</sup> échelon?

**Les nouvelles dispositions :** Une mesure transitoire a donc été convenue pour la période du 2 avril 2018 au 1<sup>er</sup> avril 2019. Celle-ci prévoit que l'infirmière promue au titre d'emploi d'AIC ou d'ASI durant cette période bénéficiera d'un pourcentage

de salaire additionnel lors de sa promotion pour compenser le manque d'échelons dans l'échelle de traitement de l'emploi de promotion. Ce pourcentage va de 3,28 % pour l'infirmière au 1<sup>er</sup> échelon à 10,41 % pour l'infirmière au 18<sup>e</sup> échelon. Le 2 avril 2019, aux fins d'intégration dans la nouvelle échelle d'AIC ou d'ASI à 18 échelons qui entrera en vigueur à ce moment, ce pourcentage sera pris en compte. Rappelons que l'intégration se fera dans un taux de salaire égal ou supérieur pour ce titre d'emploi.

### L'INHALOTHÉRAPEUTE PROMUE AU TITRE D'EMPLOI D'ASSISTANTE CHEF INHALOTHÉRAPEUTE, DE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT CLINIQUE (INHALOTHÉRAPIE) OU DE COORDONNATEUR TECHNIQUE

À compter du 2 avril 2018, l'échelle salariale de l'inhalothérapeute continuera de comporter 12 échelons malgré le changement de rangement, tandis que celles des emplois de promotion d'inhalothérapeute comporteront désormais 18 échelons. Or, les règles actuelles de promotion prévoient qu'une inhalothérapeute promue est intégrée au même échelon que celui qu'elle avait. Du fait de l'existence de ces deux échelles, ainsi que de l'introduction des nouvelles échelles salariales en avril 2019, cette règle crée des problèmes et des distorsions (par exemple un salaire plus bas) qui devaient être corrigés.

**Les nouvelles dispositions :** La solution retenue crée une nouvelle règle permanente. Ainsi, l'inhalothérapeute promue à compter du 2 avril 2018 dans les titres d'emploi de promotion d'inhalothérapeute se verra dorénavant intégrée à l'échelon du titre d'emploi de promotion correspondant aux années d'expérience détenues dans le titre d'emploi qu'elle quitte.

### LA SALARIÉE BÉNÉFICIAIRE DE LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR SA FORMATION POSTSCOLAIRE

Une salariée bénéficie d'une rémunération additionnelle lorsqu'elle a atteint le maximum de l'échelle et que sa formation postscolaire est reconnue. Or, qu'arrive-t-il avec cette rémunération additionnelle lorsqu'une salariée au 12<sup>e</sup> échelon

intègre une échelle à 18 échelons? En effet, elle ne sera pas au maximum de l'échelle.

**Les nouvelles dispositions :** La salariée bénéficiant de rémunération additionnelle (déplafonnement) lors du changement de rangement au 2 avril 2018 ou lors de l'intégration des échelles de salaire découlant des relativités salariales au 2 avril 2019 se verra garantir cette rémunération même si elle ne se retrouve plus au maximum de la nouvelle échelle salariale. En d'autres termes, elle continuera de bénéficier du pourcentage de rémunération additionnelle associée à sa formation postscolaire.

### UNE CONTRIBUTION MONÉTAIRE DU GOUVERNEMENT AU RÉGIME D'ASSURANCE

Les parties ont convenu d'une contribution monétaire du gouvernement au régime d'assurance collective au bénéfice des salariées affiliées à la FIQ. Pour chaque période annuelle comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2020, le gouvernement déposera une somme maximale de 7,31 M\$ auprès de l'assureur dans un fonds au bénéfice des salariées affiliées à la FIQ. Le gouvernement déposera cette somme pour chaque période annuelle subséquente à l'expiration de la convention collective.

Ces sommes devront être utilisées aux seules fins d'assurances, notamment en accordant des congés ou des diminutions de primes pour les assurés, en améliorant les bénéfices du régime d'assurance collective et en laissant les montants en dépôt chez l'assureur afin de se prémunir par exemple contre d'éventuelles hausses de coût. L'utilisation de ces montants fera donc l'objet de discussions lors d'un prochain conseil fédéral.

Pour plus d'informations, notamment sur la rétroactivité de certaines clauses, veuillez contacter vos représentantes syndicales locales. ■



## 20 ans de partenariat, ça se fête!

La Personnelle, assureur de groupe auto, habitation et entreprise, tenait à souligner ses 20 ans de partenariat avec la FIQ. Pour l'occasion, elle a tenu un coquetel à l'ajournement du conseil fédéral le 1<sup>er</sup> juin. Sur la photo, Régine Laurent en compagnie de Brigitte Hébert, directrice de comptes à La Personnelle, assurances générales, et de la militante gagnante du tirage d'un iPad mini, Nicole Philippon, du CSSS de Québec-Nord (SPSQ). L'entente négociée entre la FIQ et La Personnelle vous donne accès aux avantages et aux économies d'une assurance de groupe.

Pour plus d'information : [lapersonnelle.com/fiq](http://lapersonnelle.com/fiq)

**FINANCES**

**États financiers 2015 – La FIQ garde le contrôle de ses finances**



# ÉTATS FINANCIERS 2015 LA FIQ GARDE LE CONTRÔLE DE SES FINANCES

Les déléguées ont pris connaissance des états financiers de la FIQ, présentés par le trésorier Roberto Bomba, pour l'année 2015. Elles ont pu ainsi partager une vision commune des sommes allouées aux différents postes budgétaires et avoir une évaluation précise des coûts liés aux différentes activités de l'organisation.

Le comité Vérification interne, composé de Jérôme Rousseau, Pascal Beaulieu et Nathalie Gilman, a présenté son rapport pour l'année 2015 à la délégation. Le comité est satisfait du bilan financier 2015 de la Fédération malgré quelques écarts par rapport aux prévisions budgétaires. Les sommes importantes investies pour mener à bon port la négociation ont permis à la FIQ de tirer son épingle du jeu, mais le comité est d'avis qu'il faut déjà s'affairer à ramener la réserve Négociation à un niveau optimal afin de préparer la prochaine. Le comité a également indiqué souhaiter l'amorce d'une réflexion au cours de la prochaine année sur la procédure de grief afin d'optimiser les efforts déployés dans la défense des membres.

Les finances sont le résultat de choix politiques et de décisions prises par les instances de la Fédération. À cela s'ajoute un suivi administratif mensuel des différents postes budgétaires pour prévenir ou anticiper tout dépassement de coût. Les finances ont toujours fait l'objet d'une gestion rigoureuse et l'année 2015 ne fait pas exception.

En outre, les états financiers démontrent toute l'importance que la Fédération accorde aux services offerts aux syndicats affiliés et aux membres. Et si de façon habituelle, le secteur Relations de travail représente le plus gros poste budgétaire, l'année 2015 aura été marquée par la négociation de la convention collective des professionnelles en soins. Des sommes importantes ont dû être investies par la Fédération pour soutenir cette négociation, mais malgré tout, l'année 2015 se termine avec un surplus de 913 979 \$ alors qu'un déficit de 349 590 \$ avait été prévu.

Nonobstant un bilan positif, une gestion de tous les instants est nécessaire pour préserver la santé financière de la FIQ. En effet, la conjoncture demeure toujours incertaine et les impacts financiers sont donc difficilement prévisibles. Il est primordial de maintenir une saine gestion des dépenses de la Fédération. ■

Les déléguées ont adopté à l'unanimité les états financiers 2015.

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2015 (12 mois)	2014 (12 mois)
<b>REVENUS</b>		
Cotisations régulières	31 952 919	30 741 400
Intérêts	128 873	179 062
Subventions	56 931	54 963
Autres revenus	<u>56 097</u>	<u>24 835</u>
<b>Total des revenus</b>	<b>32 194 820</b>	<b>31 000 260</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Instances et officières syndicales	<u>1 969 668</u>	<u>2 217 023</u>
<b>SECTEURS</b>		
Relations de travail	14 185 052	14 109 802
Secteurs et services	1 269 086	869 700
Sociopolitique	516 951	405 777
Condition féminine	344 588	228 763
SST	379 442	392 885
TOT	619 083	405 628
Sécurité sociale	<u>246 152</u>	<u>253 028</u>
<b>Total des secteurs</b>	<b>17 560 354</b>	<b>16 665 583</b>
<b>SERVICES</b>		
Éducation-Animation	615 856	727 930
Organisation syndicale	898 230	819 636
Communication-Information	1 169 905	1 053 053
Traduction et Web	<u>350 389</u>	<u>363 618</u>
<b>Total des services</b>	<b>3 034 380</b>	<b>2 964 237</b>
Administration (incl. informatique)	7 345 531	7 180 818
Ressources humaines	<u>1 370 908</u>	<u>1 208 756</u>
<b>Total des dépenses</b>	<b>31 280 841</b>	<b>30 236 417</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b><u>913 979</u></b>	<b><u>763 843</u></b>

**REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE ET SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

	Fonds de défense syndicale	Fonds d'administration	Réserve pour négociation	Réserve pour solidarité	Réserve pour instances	Total
<b>SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	2 969 992	15 483 958	1 087 197	194 700	(790 423)	23 035 133
Redressement	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Solde redressé des fonds au 31 décembre 2014	<b>2 969 992</b>	<b>15 483 958</b>	<b>1 087 197</b>	<b>194 700</b>	<b>(790 423)</b>	<b>18 945 424</b>
Revenus de l'exercice 2015	1 161 760	32 194 820	1 600 000	178 977	2 615 000	37 750 557
Dépenses de l'exercice 2015	<u>310 614</u>	<u>31 280 841</u>	<u>7 596 686</u>	<u>187 108</u>	<u>2 360 804</u>	<u>41 736 053</u>
Excédent de l'exercice 2015	851 146	913 979	(5 996 686)	(8 131)	254 196	(3 985 496)
<b>SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b><u>3 821 138</u></b>	<b><u>16 397 937</u></b>	<b><u>(4 909 489)</u></b>	<b><u>186 569</u></b>	<b><u>(536 227)</u></b>	<b><u>14 959 928</u></b>
Surplus affecté-mobilier/équipement		1 208 676				
Surplus affecté-siège social		7 300 889				
Surplus affecté-informatique		3 705 603				
Surplus accumulé non affecté		4 182 771				

N.B. Les arrondissements à l'unité le plus près peuvent causer de minimes écarts.

**FINANCES**

**États financiers 2015 – La FIQ garde le contrôle de ses finances**

(suite)

<b>RÉSERVE POUR NÉGOCIATION</b>	<b>2015 (12 mois)</b>	<b>2014 (12 mois)</b>
<i>CONTRIBUTION DU FAG</i>		
Cotisations régulières	1 600 000	1 600 000
Cotisation additionnelle	0	0
Autres revenus	0	0
<b>Total de la contribution</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 600 000</b>
<i>NÉGOCIATION</i>		
Salaires et avantages sociaux	1 514 203	775 712
Frais de déplacement	586 502	180 591
Frais de location	18 125	6 695
Frais de reprographie	43 921	14 863
Messagerie et communication	31 579	7 471
Honoraires professionnels	84 486	78 679
Publications	331 458	167 228
Frais d'adhésion	0	4 829
Conseils fédéraux	2 423 496	1 161 397
Autres dépenses	179 228	349 391
Publicité/sondage/campagne	2 383 688	1 741 920
Négociation privée	0	0
<b>Total des frais de négociation</b>	<b>7 596 686</b>	<b>4 488 776</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b><u>(5 996 686)</u></b>	<b><u>(2 888 776)</u></b>

<b>FONDS DE DÉFENSE SYNDICALE</b>	<b>2015 (12 mois)</b>	<b>2014 (12 mois)</b>
<b>REVENUS</b>		
Contribution du Fonds d'administration		
<i>PRESTATIONS</i>		
Cotisations régulières	374 710	359 085
Dons	20	0
Intérêts	<u>20 548</u>	<u>13 368</u>
	<u>395 278</u>	<u>372 453</u>
<i>ORGANISATION</i>		
Cotisations régulières	749 421	718 170
Intérêts	17 061	29 740
Autres revenus	0	0
	<u>766 482</u>	<u>747 910</u>
<b>Total des revenus</b>	<b>1 161 760</b>	<b>1 120 363</b>
<b>DÉPENSES</b>		
<i>PRESTATIONS</i>		
Comité de défense syndicale	1 662	4 152
Salaires et charges sociales	0	0
Amendes et frais judiciaires	0	0
Honoraires professionnels	8 050	9 104
Intérêts et frais bancaires	0	0
Autres dépenses	17 466	34 179
Aide financière	<u>10 176</u>	<u>834</u>
	<u>37 354</u>	<u>48 269</u>
<i>ORGANISATION</i>		
Salaires, libérations et charges sociales	80 484	1 247 231
Frais de déplacement	9 820	304 645
Frais de location	0	7 072
Frais de reprographie	12 624	14 192
Messagerie et communication	0	2 473
Honoraires professionnels	0	14 722
Autres dépenses	<u>170 332</u>	<u>550 006</u>
	<u>273 260</u>	<u>2 140 341</u>
<b>Total des dépenses</b>	<b>310 614</b>	<b>2 188 610</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b><u>851 146</u></b>	<b><u>(1 068 247)</u></b>

<b>RÉSERVE POUR SOLIDARITÉ</b>	<b>2015 (12 mois)</b>	<b>2014 (12 mois)</b>
<b>REVENUS</b>		
Contribution du Fonds d'administration	178 977	174 834
Autres revenus	0	575
<b>Total de la contribution</b>	<b>178 977</b>	<b>175 409</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Solidarité	187 108	136 748
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b><u>(8 131)</u></b>	<b><u>38 661</u></b>

<b>RÉSERVE POUR INSTANCES</b>	<b>2015 (12 mois)</b>	<b>2014 (12 mois)</b>
<b>REVENUS</b>		
Contribution du Fonds d'administration	2 615 000	2 315 000
Autres revenus	0	34 000
<b>Total de la contribution</b>	<b>2 615 000</b>	<b>2 349 000</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Instances (incl. péréquation)	2 360 804	3 284 190
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b><u>254 196</u></b>	<b><u>(935 190)</u></b>

<b>RÉSERVE POUR SIÈGE SOCIAL</b>	<b>2015 (12 mois)</b>	<b>2014 (12 mois)</b>
<b>REVENUS</b>		
Contribution du Fonds d'administration	0	0
<b>DÉPENSES</b>		
Siège social	0	0
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>

<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>Fonds de défense syndicale</b>	<b>Fonds d'administration*</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF À COURT TERME</b>			
Encaisse	1 901 036	693 397	2 594 433
Placements temporaires	2 270 404	4 813 623	7 084 027
Avances au Fonds d'administration	0	0	0
Avances au Fonds comité paritaire ass.	0	440 257	440 257
Avances au FDS	0	350 302	350 302
Débiteurs	0	1 954 093	1 954 093
Frais imputables au prochain exercice	0	172 740	172 740
Frais reportés	0	7 300 889	7 300 889
Immobilisations	0	4 914 278	4 914 278
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b><u>4 171 440</u></b>	<b><u>20 639 579</u></b>	<b><u>24 811 019</u></b>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>			
Créditeurs et frais courus	0	2 436 516	2 436 516
Revenus reportés	0	0	0
Développement des ressources humaines	0	380 625	380 625
Dettes échéant à moins d'un an	0	0	0
Comptes à payer	0	6 683 727	6 683 727
	0	9 500 868	9 500 868
Dû au FAG	350 302	0	350 302
Dettes à long terme	0	0	0
<b>PASSIF TOTAL</b>	<b><u>350 302</u></b>	<b><u>9 500 868</u></b>	<b><u>9 851 170</u></b>
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>			
Surplus accumulé non affecté	3 821 138	4 182 771	8 003 909
Surplus affecté-mobilier/équipement	0	1 208 676	1 208 676
Surplus affecté-informatique	0	3 705 603	3 705 603
Surplus affecté-Frais reportés siège social	0	7 300 889	7 300 889
Surplus-réserve pour négociation	0	(4 909 489)	(4 909 489)
Susplus-réserve pour solidarité	0	186 569	186 569
Surplus-réserve pour instances	0	(536 308)	(536 308)
	<b><u>3 821 138</u></b>	<b><u>11 138 711</u></b>	<b><u>14 959 849</u></b>
<b>PASSIF ET AVOIR</b>	<b><u>4 171 440</u></b>	<b><u>20 639 579</u></b>	<b><u>24 811 019</u></b>

\* Réserves solidarité, négociation, siège social et instances.



**ORGANISATION  
DU TRAVAIL**

**Loi 90 et collaboration – Les fondements  
de la pratique professionnelle  
Semaine SST 2016**



Au micro : Caroline Lamothe, Groupe Champlain Inc. – SRPSQ

**LOI 90 ET COLLABORATION  
LES FONDEMENTS DE LA  
PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

Les déléguées ont pris connaissance à ce conseil fédéral du bilan des commissions infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et perfusionniste clinique tenues en décembre dernier et elles ont échangé sur les actions qui seront déployées par la FIQ tant au niveau national, régional que local pour répondre aux préoccupations et aux recommandations soumises par les commissions.

La FIQ a produit plusieurs brochures en organisation du travail. Vous pouvez les consulter sur le site Web de la Fédération dans la zone membres/fascicules en organisation du travail.

Les actions ciblées par la Fédération visent à contrer les principaux obstacles qui interfèrent sur la pratique des professionnelles en soins et à soutenir les interventions entreprises localement, régionalement et nationalement visant l'amélioration de la pratique professionnelle, de l'organisation du travail, des soins et des services et des conditions de travail et de vie au travail.

Voici les principaux obstacles identifiés qui ont fait consensus lors des commissions :

**CHAMP DE PRATIQUE**

- Difficulté de réaliser de manière satisfaisante l'ensemble des activités réservées;
- Manque évident de connaissance et de reconnaissance de la nature et de l'étendue des champs de pratique respectifs des professionnelles en soins;
- Disparité notoire intra/interétablissement dans le déploiement et l'application des lois 90 et 21, des ordonnances collectives, des protocoles de soins, des règles d'établissement et des PTI.

**ORGANISATION DU TRAVAIL,  
DES SOINS ET DES SERVICES**

- Rôles, tâches, fonctions et responsabilités des professionnelles en soins non clairement définis ou respectés (conflits ou ambiguïtés de rôles);
- Leadership et soutien professionnel déficients;
- Planification, direction, communication, coordination et collaboration problématiques.

**CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE  
VIE AU TRAVAIL**

- Manque de ressources humaines ou matérielles, et de temps;
- Équipes de soins instables et insuffisantes;
- Surcharge de travail;
- Exercices de PDRH-PMO inadéquats;
- Climat de travail nocif;
- Méconnaissance et sous-utilisation des structures, des modes de fonctionnement, des lieux d'influence et d'action conventionnés ou non.

**POUR AGIR**

L'élaboration ou la mise à jour de différentes publications, de sessions de formation ainsi que l'utilisation du Web et des médias sociaux permettront notamment de mettre en lumière la pratique des professionnelles en soins et ses déterminants de même que les stratégies possibles pour favoriser une plus grande implication des professionnelles en soins au sein de diverses structures locales, dont les comités de soins, les CII, les CIIA et les conseils multidisciplinaires.

Des actions sont aussi prévues auprès du gouvernement, des employeurs et des ordres professionnels pour garantir une pratique satisfaisante à l'ensemble des professionnelles en soins et pour assurer des soins de qualité. La FIQ, les équipes syndicales locales et l'ensemble des professionnelles en soins devront occuper de plus en plus les lieux d'influence afin de s'assurer que leur pratique concorde avec leur champ d'exercice respectif et qu'une cohérence dans le déploiement et l'application de celui-ci se fasse au sein du réseau de la santé. Le partage d'information, l'enrichissement collectif et la mobilisation seront certainement au rendez-vous! ■

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL 2016

**CODE DM**  
UN SIGNAL D'ALARME



**La Détresse Morale,  
un danger à reconnaître**



FÉDÉRATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

fiqsante.qc.ca

**Semaine SST 2016**

De par les fonctions qu'elles occupent, les professionnelles en soins sont susceptibles de se retrouver dans des situations délicates. Elles souhaitent prendre soin de leurs patient-e-s et de leurs proches de la meilleure façon possible et selon ce qu'elles estiment être le mieux pour eux-elles. Toutefois, pour des raisons qui échappent souvent à leur contrôle, ce n'est malheureusement pas toujours possible.

C'est là que réside le risque de souffrir de détresse morale, qu'on peut décrire comme le risque de souffrir quand on connaît la bonne action à poser ou la bonne chose à faire, mais que des obstacles et des contraintes organisationnelles empêchent d'agir en ce sens ou encore quand il y a un écart entre ce qu'on souhaiterait dispenser comme soins et services, et ce qu'il en est dans les faits et la réalité.

La Semaine SST 2016, qui se tiendra du 16 au 22 octobre, vise à outiller les professionnelles en soins afin qu'elles soient en mesure de détecter la détresse morale, qu'elles connaissent ses causes et ses conséquences et qu'elles puissent s'en protéger. Dès la fin septembre, des exemplaires de l'affiche et de la brochure seront envoyés aux équipes syndicales locales des différents établissements de santé et seront également disponibles sur le site Web de la Fédération.

ORGANISATION  
DU TRAVAIL

Symposium international sur les soins de santé sécuritaires  
Formulaire de soins sécuritaires – Un outil pour  
les professionnelles en soins



## SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES SOINS DE SANTÉ SÉCURITAIRES

La Fédération organise un Symposium international sur les soins de santé sécuritaires qui aura lieu le 26 octobre prochain, au Centre des congrès de Laval. Sous le thème « Soins sécuritaires : enjeux et développements récents », cet événement permettra aux participant-e-s de débattre, ensemble, du bilan à poser et des décisions à prendre pour assurer des soins de qualité, sécuritaires et humains.

Lors de la plus récente négociation, la FIQ a obtenu la mise sur pied d'un comité ayant pour mandat le déploiement de projets pilotes sur les ratios professionnelle en soins/patient-e-s qui la mènera au développement d'un modèle québécois. Le Symposium sera une occasion en or pour promouvoir ce dossier d'importance auprès des décideurs, dans une perspective de soins sécuritaires.

Les ratios sont une réponse tout indiquée aux problèmes du réseau pour répondre aux besoins de la population. Et qui de mieux que les professionnelles en soins pour se prononcer sur les enjeux entourant

la qualité et la sécurité des soins prodigués dans les établissements de santé! C'est pourquoi la FIQ, la seule organisation syndicale 100 % professionnelles en soins, mène ce dossier de front.

De plus, le thème des ratios professionnelle en soins/patient-e-s étant peu ou pas abordé dans les écrits scientifiques québécois et canadiens, la Fédération souhaite offrir une tribune, au Québec, aux spécialistes internationaux qui, depuis de nombreuses années, réalisent des études sur cette problématique. La FIQ souhaite être une précurseuse, une agente

de changement, en ce qui a trait aux ratios. Le Symposium en fera la démonstration.

Ne manquez pas cet événement d'envergure qui réunira des membres et des militantes de la FIQ, des universitaires, des représentant-e-s d'organisations syndicales et communautaires, des gestionnaires, des représentant-e-s des patient-e-s et des ordres professionnels, des étudiant-e-s en soins infirmiers ainsi que la population.

Tous les détails seront disponibles sur le site Web de la FIQ et sur sa page Facebook. ■



## FORMULAIRE DE SOINS SÉCURITAIRES UN OUTIL POUR LES PROFESSIONNELLES EN SOINS

Le réseau de la santé est la cible de compressions budgétaires répétées. Les professionnelles en soins en subissent personnellement les conséquences et sont les témoins de premier plan des impacts désastreux que ces compressions entraînent sur les patient-e-s. Il faut agir.

En tant qu'infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute ou perfusionniste clinique, vous devez pouvoir mettre en lumière les aberrations auxquelles vous êtes confrontées et vous devez pouvoir le faire sans craindre les représailles de votre employeur. Vous pouvez maintenant passer à l'action pour défendre les droits et les intérêts des patient-e-s. La FIQ met à votre disposition le Formulaire de soins sécuritaires, un formulaire en ligne,

accessible en tout temps, qui sera traité avec la plus grande discrétion.

La Fédération vous demande de signifier les situations où vos conditions d'exercice ne vous permettent pas d'offrir des soins de qualité, sécuritaires et humains, à chaque fois que cela se produit. Il peut s'agir de problèmes liés à la composition des équipes, aux ratios professionnelle en soins/patient-e-s, aux besoins accrus des

patient-e-s en matière de soins, etc. Des interventions précises, auprès des directions d'établissements ou de toute autre instance appropriée, pourront ainsi être menées.

C'est par la mise en commun de toutes ces situations que la FIQ, au nom de ses 66 000 membres professionnelles en soins, pourra faire changer les choses. Participez au mouvement en visitant le [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca)! ■



Linda Silas, présidente de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers (FCSII) a rendu visite aux déléguées présentes en Outaouais. Elle a tenu à les féliciter pour l'expertise qu'elles ont développée dans le dossier de la pratique professionnelle pour s'assurer que les professionnelles en soins puissent bien faire leur travail et dispenser des soins sécuritaires. Elle a salué l'initiative de la FIQ de dénoncer des situations aberrantes. Des démarches semblables en Colombie-Britannique et en Alberta ont remporté un franc succès et ont réussi à faire bouger le gouvernement.

CONDITION FÉMININE

LA FIQ, UNE VOIX QUI PORTE, DES GESTES QUI COMPTENT



## UN CHANTIER SUR LA PLACE DES FEMMES À LA FIQ

Lors de ce conseil fédéral, l'amorce d'une réflexion et des discussions franches relativement à la diminution de la présence des femmes à plusieurs paliers de pouvoir de l'organisation ont permis aux déléguées d'adopter à majorité une recommandation visant la création d'un chantier sur la place des femmes dans les lieux de pouvoir à la FIQ.

La question de la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir décisionnel ou d'influence n'est pas nouvelle. Cependant, on constate qu'elle resurgit avec une insistance particulière en ce moment. En effet, si elle se pose à la Fédération, elle fait également l'objet d'un débat large, dans presque tous les milieux, tant dans la société québécoise qu'à l'échelle planétaire.

Alors que la FIQ représente plus de 90 % de femmes, en observant les courbes de participation des femmes et des hommes, une conclusion s'impose : depuis quelques années, on assiste à une diminution de la participation des femmes dans les

instances de la Fédération. En effet, si au congrès de 1988, elles représentaient 88 % de la délégation, elles ne représentaient plus en 2014 que 62 % au congrès et 73 % aux conseils fédéraux.

Ce constat fait craindre un déficit de représentation des femmes et mérite une réflexion en profondeur. Qu'est-ce qui explique cette diminution? Pourquoi est-il important que les femmes s'impliquent dans leur organisation syndicale? Quels sont les obstacles qui freinent leur implication? Quelles sont les conditions qui faciliteraient leur participation? Quels sont les enjeux particuliers dans le contexte de la Loi 10?

Autant de questions, dont les réponses et l'analyse convergeront vers le dépôt d'un projet de politique, lors d'un prochain conseil fédéral, visant à assurer une représentation équitable des femmes dans tous les lieux de pouvoir.

La Fédération représente des professionnelles en soins, femmes et hommes, et elle croit que chacune et chacun doivent faire partie des décisions. Les femmes et les hommes doivent être représenté-e-s équitablement et il y a lieu de se pencher sur des moyens clairs pour favoriser l'implication des femmes, pour leur donner le goût de se prononcer et de s'impliquer. ■



De gauche à droite : les membres du comité Jeunes, Shany Saint-Amand, Francis Charbonneau, Claudiane Gélinas, Isabelle Bouchard et Jonathan Germain

## LA PLACE DES JEUNES À LA FIQ

En janvier 2015, la délégation du conseil fédéral mandatait la Fédération pour évaluer la place des jeunes professionnelles en soins (30 ans et moins) dans l'organisation. Cette évaluation a été menée par le comité Jeunes de la FIQ. Les objectifs poursuivis étaient de diagnostiquer l'état de la participation des jeunes à la Fédération et d'augmenter leur participation et leur implication à tous les paliers.

Quelques constats :

- Les jeunes professionnelles en soins représentent 24,27 % des membres de la Fédération et cette proportion devrait augmenter au cours des prochaines années;
- Le nombre de jeunes élues sur les exécutifs syndicaux est en baisse (7,48 % en 2016 par rapport à 13,28 % en 2012);
- Les jeunes ne représentent que 2,27 % des membres des comités fédéraux, incluant le comité Négociation, mais excluant le comité Jeunes.

Parmi les solutions identifiées :

- Adapter les assemblées syndicales à la réalité des jeunes;
- Augmenter le nombre d'établissements comportant un comité Jeunes;
- Inviter des conférencier-ère-s traitant de la réalité des jeunes aux instances de la FIQ;
- Tenir régulièrement des éditions du Réseau des jeunes, qui est un vecteur d'idées et d'actions;
- Établir une plus grande collaboration avec les autres comités de la Fédération pour intégrer la réalité des jeunes dans divers dossiers.

L'importance d'impliquer et de recruter des jeunes, à tous les paliers de l'organisation, n'est plus à démontrer. Les jeunes professionnelles en soins sont la relève. Elles apportent de nouvelles idées, de la créativité et de nouvelles façons de faire. Elles se mobilisent dans l'action et elles aiment être au cœur des projets. Il suffit donc, pour la Fédération, d'adapter ses façons de faire, de les écouter, de leur parler et de leur laisser leur place! ■

